

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Jean

<https://www.cadre21.org/membres/4dab4c5e3e5d070ddf02e13b>

Date d'obtention : 2021-12-06 14:43:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui assure une bonne entente entre les établissements scolaires et les services de police. En utilisant la trousse Sexto, nous nous assurons de procéder de façon adéquate afin de ne pas nuire à l'intervention policière. C'est une démarche de bienveillance qui permet de limiter les dégâts. Elle est aussi rassurante pour les intervenants qui l'utilisent car les démarches sont clairement détaillées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La démarche par étape, va me rassurer sur les interventions à poser. Limiter les doutes et les questionnements pendant et après l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre la méthode Sexto à la lettre afin d'éviter de mettre des mots dans la bouche des jeunes ou d'avoir accès à des images de pornographie juvénile.